

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC403

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« la recherche »,

les mots :

« l'enseignement supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : dans la mesure où les docteurs doivent être recrutés en vue d'une titularisation dans un corps de professeur, il appartient au ministre chargé de l'enseignement supérieur plutôt qu'à celui chargé de la recherche, d'autoriser des établissements à procéder à ces recrutements.